

COMPTE-RENDU

ATELIER 3 DU PADD DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA 4C

SECTEUR n°4 : Marnaves, Penne, Roussayrolles, Saint-Michel-de-Vax

Date et lieu de la réunion

Lundi 01/02/2021 à 18h – Salle des fêtes de Penne

Personnes présentes

Pour la Maîtrise d'Ouvrage

Vice-présidente en charge du PLUi, Sylvie Gravier

Référent PLUi, Bernard Bouvier

Chargée de mission PLUi, Marielle Vincent

Élus : quatre élus de Penne, deux élus de Roussayrolles, deux élus de Saint-Michel-de-Vax

Pour la Maîtrise d'œuvre

Julie Delpy, Atelier-Atu

Laura Faux, Atelier-Atu

Déroulé de la rencontre

L'atelier n°3 du PADD s'organise autour de trois tables rondes dont les thématiques sont issues de l'atelier n°2. Une trentaine de minutes par table ronde seront dédiées à la discussion afin d'évoquer les orientations du PADD et les projets sur les différentes communes.

Objet de la réunion

La réunion a pour objectif de débattre sur les différentes thématiques afin de préciser le projet politique des élus ainsi que de recenser les projets en cours ou projetés sur les différentes communes.

Remarques

• Thématique « le développement économique et l'agriculture » :

- L'activité agricole est le plus gros pôle d'emploi pour la commune de Penne (agriculteurs, petits transformateurs, fromagerie...).
- Le fournil communal de Penne est utilisé par deux boulangers. Il faudrait créer une dynamique agricole autour de ce genre d'équipements.
- A Vaour, beaucoup d'agriculteurs (y compris de l'extérieur du territoire) attendent que l'atelier de découpe soit remis aux normes. Il est indispensable à la vente directe pour le territoire.
- Des activités agricoles se divertissent et pourraient nécessiter des secteurs particuliers dans le PLUi. Une ferme à Vaour, tournée vers la permaculture et la pédagogie (organisation d'ateliers...) est citée.
- L'activité forestière était très importante sur ce secteur et la commune de Penne notamment a un passé forestier important. Cependant, même si des privés font du bois de chauffage, il n'y a plus de scierie à ce jour. La forêt communale de Penne a une superficie d'environ 60 hectares, ce qui représente un potentiel important et explique l'utilisation d'une chaudière à bois pour l'école, la mairie et la salle des fêtes. La commune souhaite développer cette particularité et aurait besoin d'un hangar pour stocker le bois.
- Du fait de la présence de la forêt, les terres agricoles sont rares. Il faut donc les préserver.
- La commune de Penne voudrait créer une ou plusieurs petites zones artisanales pour répondre à des besoins déjà repérés. La fromagerie et un maçon pourraient se déplacer vers la déchèterie (ancienne carrière) pour faire un pôle artisanal. Un hangar technique et de stockage des bus est envisagé. Les besoins de la fromagerie seront étudiés, elle emploie actuellement 50 salariés. Cette zone serait moins visible depuis le centre ancien.
- La commune de Vaour comprend également une zone artisanale, avec un forgeron, une activité autour du bois de chauffage et un maçon qui serait prêt à s'installer.

- La commune de Roussayrolles explique qu'elle fonctionne en lien avec celle de Vaour et qu'il est pertinent de mutualiser les équipements afin de garder cet équilibre. Elle précise qu'il n'est donc pas nécessaire de développer des services sur son territoire mais qu'en contrepartie, elle souhaite renforcer les liaisons douces avec Vaour pour faciliter l'accès des habitants de Roussayrolles aux équipements de Vaour.

• **Thématique « le rôle fondamental du patrimoine et du paysage dans l'attractivité du territoire »**

- Le projet de classement de la vallée de l'Aveyron sera pris en compte dans le PLUi.
- Une cohérence est à trouver entre les communes, notamment celles qui sont traversées par les mêmes rivières.
- La commune de Penne s'est engagée dans une démarche de Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le périmètre est quasiment validé. Il serait le deuxième SPR, avec celui de Cordes-sur-Ciel. Cet outil permet de définir un règlement précis, co-construit entre la commune et les services de l'ABF et il s'imposera au PLUi.
- Des plages pourraient être aménagées de façon raisonnée.
- Il faut que le développement du tourisme et des loisirs soit avant tout pensé pour les habitants déjà en place. Cette stratégie pourrait permettre que les touristes ne soient plus de passage mais se fixent sur le territoire. Sont cités : aménagement de plages, aire de bivouac dans chaque commune, aménagement de cheminements doux entre plusieurs communes. Le but est aussi que ces aménagements de loisirs soient davantage à destination des locaux.
- Le développement des voies cyclables sécurisées est à encourager. Des habitants de Roussayrolles se rendent à Vaour quotidiennement à vélo pour emmener les enfants à l'école par exemple.
- La commune de Penne fait l'objet de problématique de stationnement dans le centre ancien.
- Le site de Fontbonne à Penne est un secteur de projet. Historiquement, il accueillait les colonies des Franca. Il est ensuite passé au conseil général, qui souhaite à présent la vendre. Des classes vertes sont accueillies et s'y trouve la cuisine centrale de la 4C et des résidences d'artistes peuvent s'y tenir par exemple. La commune souhaite l'acheter mais est en attente de définition d'un projet. Un atelier d'étudiants de l'université d'Albi devait travailler sur le site mais le contexte sanitaire a mis en suspend ce projet. Les enseignants chercheurs continuent d'y réfléchir.
- A Penne, deux comités d'entreprises d'Air France disposent de 50 chalets neufs. Y sont accueillis des adolescents pendant les vacances scolaires ou des familles.

• **Thématique « Équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles pour garantir le cadre de vie »**

- Les périmètres de captage sont des informations essentielles pour l'urbanisme et devraient être affichées dans le PLUi.
- Il y a une forte demande de logements sur le secteur, autant pour l'achat que pour la location. Les personnes viennent du Tarn ou de villes plus lointaines. Des terrains constructibles sont demandés. Une dynamique très forte est en cours à Vaour.
- La commune de Penne souhaiterait un équipement pour fédérer les habitants dans le bourg, peut-être autour de la petite enfance (MAM) ou des associations. L'achat d'un bâti existant ou la construction sont envisagés.
- La commune de Roussayrolles ne dispose pas non plus de lieu de rassemblement. Peu de bâtiments sont disponibles.
- Il n'y a pas de véritable espace de coworking sur cette partie du territoire, cependant, la commune de Vaour dispose d'une pièce de restauration inutilisée depuis l'épidémie, qui a, depuis, été investi pour un usage de coworking par plusieurs personnes.
- Le choix des terrains constructibles dans les hameaux devra se faire en cohérence avec la disponibilité des réseaux et l'état des routes communales. En effet, l'augmentation du flux routier sur les routes communales entraîne l'usure et la dégradation de celles-ci, ce qui a un coût pour la collectivité. La covisibilité avec des sites remarquables sera également à prendre en compte.
- Réflexion sur la possibilité de permettre l'installation encadrée d'habitats légers comme résidences permanentes dans des zones inconstructibles. Le bureau d'études explique que l'outil qui le permet est le STECAL, cependant le recours à cet outil doit rester exceptionnel et être dûment justifié. Malheureusement, le fait de favoriser l'installation de certains privés sans d'intérêt collectif pour ce projet risque très fortement de faire l'objet d'une objection de la part des services de l'Etat.

Suites de l'étude

L'atelier a eu lieu sur les quatre secteurs. Le bureau d'études va rédiger une première version du PADD et la soumettra à la communauté de communes à la fin du mois.